

Compte Rendu du Comité Technique Local du 1^{er} Avril 2022

Notre délégation a été une nouvelle fois la seule à lire une déclaration liminaire lors du CTL du 1^{er} Avril 2022 (voir ci-dessous). Nous avons rappelé que durant cette crise sanitaire sans précédent, les financements publics et l'ensemble des fonctionnaires ont joué un rôle déterminant.

Mais le recours aux vieilles méthodes, le refrain du trop de fonctionnaires revient à nos oreilles notamment dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle .

Nous avons ainsi pu rappeler nos revendications :

- L'arrêt immédiat de l'ensemble des réformes et autres restructurations dont le Nouveau Réseau de Proximité.
- L'arrêt immédiat des fermetures / regroupements de services.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- La reconnaissance de l'investissement et la technicité des agents des Finances Publiques par un abondement plus important des promotions intra et inter catégorielles.
- Un rattrapage des pertes salariales par une augmentation significative du point d'indice (près de 20 % de perte en 15 ans) et du régime indemnitaire des agents des Finances Publiques.

Par ailleurs, la DGFIP doit défendre une politique d'action sociale ambitieuse et de proximité permettant d'accompagner véritablement les agents.

Nous avons ensuite abordé le sujet à l'ordre du jour :

Le 22 octobre 2021, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP. Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur:

- Une mesure indemnitaire exceptionnelle
- Un volet promotion
- L'amélioration du cadre de vie.

Solidaires Finances Publiques a décidé de signer le protocole d'accord, sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant.

Un fonds de 10 millions d'euros a ainsi été obtenu pour répondre à des besoins locaux en matière d'amélioration des conditions de travail.

Dans la Loire, le Directeur a proposé à chacun de s'exprimer par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne qui a été adressé à chaque agent sur sa messagerie professionnelle fin novembre 2021.

681 agents (soit près des 80 % des agents de la DDFIP) ont répondu.

Les réponses ont été exploitées par la Direction qui en a adressé la restitution à l'ensemble des agents le 18 janvier 2022. Cette restitution a notamment intégré une approche par site pour mieux appréhender les attentes des agents en fonction de leur implantation géographique.

Dans le prolongement de cette restitution, le Directeur a souhaité associer un panel d'agents, ainsi que des représentants des personnels, à l'exploitation des propositions issues de cette consultation.

Ainsi, une réunion de travail associant la direction locale, des agents de chaque site, et des représentants des personnels s'est tenue le 21 janvier 2022.

La liste des projets soumis au CTL est d'un montant de 153 488 €.

Pour la DDFIP de la Loire, ce fonds représente un montant de crédits de 94 457 €.

Sur la base des propositions des agents, telles que la réunion du 21 janvier a permis de les analyser et de les exploiter, la direction a procédé à la mise en oeuvre opérationnelle suivante :

1 – Tous les services ont été sollicités pour bénéficier de la fourniture de plantes dépolluantes dans le prolongement des livraisons déjà réalisées dans le cadre du budget participatif 2021, et la Direction a procédé au chiffrage de l'opération

2 – Un recensement a été réalisé pour connaître précisément le nombre d'agents désireux d'obtenir un sac à dos ou une valise à roulette pour le transport de leur matériel informatique. Sur la base de ce recensement, un chiffrage a également été établi

3 – La direction a fait procéder au chiffrage du coût de création d'un espace de convivialité dans 3 sites de la direction identifiés comme prioritaires : Saint-Chamond, Roanne et Feurs

4 – La direction a fait procéder au chiffrage du remplacement des luminaires sur certains locaux. À ce stade, les sites identifiés prioritairement étaient Firminy, Feurs et Charcot (étages 1 et 3).

À l'issue de ce travail, la direction a ainsi établi une liste de projets dont l'examen était prévu au cours de ce CTL, afin d'identifier les projets à financer et d'arrêter à la majorité des représentants des personnels ayant voix délibératives ceux retenus dans le cadre de ce Fonds.

Voici ci-dessous le détail des projets :

PROJET	COÛT TTC (selon devis ou évaluation)	Précisions utiles
Attribution de sacs à dos ou valises	24 161 €	Devis UGAP pour 370 sacs et 230 valises (pour info : retours sondages = 340 sacs à dos et 204 valises)
Attribution de plantes vertes dépolluantes	3 500 €	Evaluation compte tenu des demandes effectuées sur les sites déjà dotés
Local convivial sur SAINT-CHAMOND	25 000 €	Chiffrage prévisionnel effectué par la maîtrise d'oeuvre (coût de la maîtrise d'oeuvre + travaux)
Local convivial sur ROANNE	20 000 €	Chiffrage prévisionnel effectué par la maîtrise d'oeuvre (coût de la maîtrise d'oeuvre + travaux)
Local convivial sur FEURS	30 000	Chiffrage prévisionnel effectué par la maîtrise d'oeuvre (coût de la maîtrise d'oeuvre + travaux)
Relamping FIRMINY	20 341 €	Devis SNEF du 18/02/2022
Relamping FEURS	10 000 €	Devis sollicité et non parvenu. Evaluation BIL.
Relamping CHARCOT 1er étage	11 315 €	Devis SNEF du 08/03/2022
Relamping CHARCOT 3ème étage	9 171 €	Devis SNEF du 08/03/2022
TOTAL	153 488 €	

Nous avons demandé que l'ensemble des projets soient financés, que ce soit grâce à ce fonds, grâce au budget du CHSCT, grâce au budget participatif (30 000 €) ou grâce à la DGF de la DDFIP 42.

Le directeur a accepté , donc l'ensemble des projets vont être remontés auprès de l'interrégion pour un montant de 108 002 €.

La direction fait remonter plus que les 94 457 € alloués en espérant des redescendes de fonds d'autres directions qui n'utiliseront pas les fonds.

Le solde 45 486 € va être financé par le CHSCT :

-25 000 € pour financer les salles de convivialité de Feurs et Firminy (en cofinancement)

-11 315 € pour le relamping de Charcot 1^{er} étage

-9 171 € pour le relamping de Charcot 3^{ème} étage.

Le directeur nous a assuré que tous les projets seront financés avec l'ensemble des budgets disponibles.

Pour la salle de convivialité de Firminy, le directeur pense que ce sera possible sur 2022 et si problème budgétaire ce sera fait tout début 2023.

L'ensemble de représentants des Organisations Syndicales de la Loire ont voté POUR car nous ne voulions en aucun cas perdre cette enveloppe budgétaire qui a été créée spécifiquement pour répondre aux besoins exprimés par l'ensemble des agents.

Si en fin d'année, des fonds sont encore disponibles sur le budget participatif (ou la DGF), ils serviront à financer les demandes que les agents ont exprimées à l'aide du questionnaire en ligne.

Pour Solidaires Finances Publiques

Grégory PROTIERE

Rémy ALEMAN

Olivier GUETON

Christiane RIGAUD



ST ETIENNE, le 1^{er} Avril 2022

Monsieur le Président,

D'une crise à l'autre, voilà deux ans que le virus de la covid-19 impacte nos vies privées et professionnelles.

En repensant à toutes les mesures que nous avons vécues, et que nous vivons encore, on ne peut qu'éprouver un certain vertige. Parallèlement, notre vocabulaire s'est enrichi de quelques mots tels que présentiel, distanciel, visio-conférence, télétravail, flex-office, quatorzaine, puis septaine, avec, en guise de cerise sur le gâteau, le désormais célèbre « quoi qu'il en coûte » !

On aurait pu penser que, confrontés à cette pandémie, nous aurions fait corps et acte de solidarité pour l'affronter, tout en prenant conscience de la fragilité de notre condition d'humain, plaidant ainsi pour un partage des richesses, une nouvelle conception du travail, pour plus d'égalité et de démocratie...Mais sans rentrer dans le débat, force est de constater que le monde d'aujourd'hui ressemble à s'y méprendre à celui d'hier, parfois en pire.

Rappelons au passage que les 1 000 personnes les plus riches ont retrouvé leur niveau de richesse d'avant la pandémie en seulement 9 mois. À ce titre, les milliardaires Français représentent la plus grosse progression de cette reprise exceptionnelle avec 175 milliards d'euros : somme équivalente à 2 fois le budget de l'hôpital public (chiffres Oxfam) !

La crise sanitaire aurait dû être le déclencheur d'un changement de cap, mais tout le contraire s'opère et les politiques publiques continuent à s'orienter dogmatiquement vers le moins d'impôt et donc le moins d'État. Pourtant, cette crise sanitaire a montré que les financements publics, pour peu qu'on le décide, jouent un rôle déterminant. Le fonds de solidarité et autres mesures financières, la pratique du chômage partiel, ont permis de traverser cette crise à bon nombre d'entreprises et de salariés.

Mais très vite, le vieux refrain du trop de fonctionnaires revient à nos oreilles, comme celui des gains de productivité au Ministère des Finances, et voilà la DGFIP privée de 1 500 emplois en 2022 !

Il est vrai que les services publics sont en pleine forme en France ! Vu l'état de l'hôpital public, de l'éducation, de la justice, le mythe de la start-up nation fière et conquérante en prend un sacré coup ! Et nos dirigeants oublient vite le constat fait par l'Insee dans son enquête « revenus et patrimoine des ménages » de 2021. Pour l'Insee, les prestations sociales et les services publics jouent un rôle redistributif, permettant ainsi de réduire les inégalités, en apportant d'une part des prestations en nature comme la santé et l'éducation, et d'autre part en donnant accès à des services publics "gratuits".

Ainsi, l'affirmation de Jean Jaurès, chère à Solidaires Finances Publiques, « le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas » se confirme aussi au XXI^{ème} siècle !

Concernant la Fonction Publique et particulièrement la DGFIP, Solidaires Finances Publiques a bien noté l'annonce faite à la presse du dégel du point d'indice des fonctionnaires à l'été 2022, ainsi que la revalorisation des indemnités kilométriques de 10%.

Pour autant, notre Organisation Syndicale se montre réservée sur ces annonces et attend les propositions du gouvernement.

Nous ne savons pas si ce sont les idées du gouvernement ou du cabinet de conseil McKinsey, en espérant qu'ils n'aient pas facturé à prix d'or leur prestation.

A titre de rappel :

-957 674 € pour aider la caisse nationale d'assurance vieillesse à se transformer en vue de la réforme (avortée) des retraites

-3,88 millions d'euros pour la sécurisation du déploiement de la réforme des Aides Personnalisées au Logement (APL)

-12,33 millions d'euros pour l'organisation logistique et le suivi de la campagne vaccinale.

Nous n'allons pas vous citer toutes les prestations facturées, la liste est trop longue. Mais nous sommes face à un vrai scandale d'état, ce cabinet de conseil n'ayant pas versé le moindre centime d'impôt sur les sociétés depuis au moins 10 ans.

Pour revenir à la hausse du point d'indice, les promesses n'engagent que ceux qui y croient ! Pour Solidaires Finances Publiques, c'est bien le niveau de revalorisation et sa date d'effet qui permettront aux 5,7 millions d'agents publics d'apprécier si cette augmentation est autre chose qu'une duperie pré-électorale. Solidaires Finances Publiques attend également l'ouverture d'une négociation sur le régime indemnitaire à la DGFIP.

Au-delà de ces nécessaires revalorisations, Solidaires Finances Publiques revendique :

-L'arrêt immédiat de l'ensemble des réformes et autres restructurations dont le Nouveau Réseau de Proximité

-L'arrêt immédiat des fermetures / regroupements de services.

-L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.

-La reconnaissance de l'investissement et la technicité des agents des Finances Publiques par un abondement plus important des promotions intra et inter catégorielles.

-Un rattrapage des pertes salariales par une augmentation significative du point d'indice (près de 20 % de perte en 15 ans) et du régime indemnitaire des agents des Finances Publiques.

Par ailleurs, la DGFIP doit défendre une politique d'action sociale ambitieuse et de proximité permettant d'accompagner véritablement les agents.

Pour revenir à l'ordre du jour de ce CTL, Le 22 octobre 2021, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP. Ce protocole validait trois grands axes d'actions portant sur:

-Une mesure indemnitaire exceptionnelle

-Un volet promotion

-L'amélioration du cadre de vie.

Solidaires Finances Publiques a décidé de signer le protocole d'accord, sans masquer, ni à la Direction Générale, ni aux collègues, que ce dernier était très largement insuffisant. Le dit protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications portées au quotidien, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance des engagements de tous ou des conditions de travail.

Un fonds de 10 millions d'euros a ainsi été obtenu pour répondre à des besoins locaux en matière d'amélioration des conditions de travail, jamais ou rarement satisfaits par l'administration. Ce budget doit être mis en perspective avec les amputations des budgets de l'action sociale et des CHSCT depuis plusieurs années: chaque année, une «réserve» de 6% de chaque budget est prélevée et n'est jamais restituée, ni justifiée. Ces prélèvements indus ne peuvent donc pas bénéficier aux agents.

Dans la Loire, le Directeur a proposé à chacun de s'exprimer par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne qui a été adressé à chaque agent sur sa messagerie professionnelle fin novembre 2021.

681 agents (soit près des 80 % des agents de la DDFIP) ont répondu.

Les réponses ont été exploitées par la Direction qui en a adressé la restitution à l'ensemble des agents le 18 janvier 2022. Cette restitution a notamment intégré une approche par site pour mieux appréhender les attentes des agents en fonction de leur implantation géographique.

Dans le prolongement de cette restitution, le Directeur a souhaité associer un panel d'agents, ainsi que des représentants des personnels, à l'exploitation des propositions issues de cette consultation.

Ainsi, une réunion de travail associant la direction locale, des agents de chaque site, et des représentants des personnels s'est tenue le 21 janvier 2022.

La liste des projets soumis au CTL est d'un montant de 153 488 €.

Aucun projet, pour autant qu'ils relèvent de ce financement, ne doit être écarté. Si le budget initial qui est alloué à notre département doit au final être dépassé, nous pourrions nous servir de la redistribution des fonds non utilisés dans les autres directions.

Nous revendiquons donc plus de moyens et vous rappelons qu'il revient à la Direction de trouver les moyens de répondre à ces besoins identifiés et remontés par les agents. Il est en effet prévu que les directions puissent aller au-delà de l'enveloppe via leur DGF.